

Janvier 2014 – Numéro 42

## Bonne et Heureuse Année Oléopro

Même si 2014 a déjà commencé depuis quelques semaines, il est encore temps de vous présenter tous mes meilleurs vœux, tant pour vous que pour vos familles, de joie, bonheur et santé pour cette nouvelle année. Et je n'oublie pas non plus de vous souhaiter une très bonne année syndicale.

Pour nous, une nouvelle année c'est d'abord l'occasion de regarder un peu dans le miroir. 2013, avec la réforme de la PAC restera comme une année très difficile pour les régions intermédiaires. Nous l'avions maintes et maintes fois répété : les zones intermédiaires seront celles qui seront le plus affectées par cette réforme. Hélas nous avons raison comme chacun s'accorde aujourd'hui à le reconnaître.

Ses effets désastreux sont toutefois atténués par quelques décisions majeures relatives aux biocarburants. Nous avons obtenu le maintien du taux d'incorporation à 7% - annoncé par le Président de la République lors de sa venue à l'anniversaire des 30 ans de Sofiprotéol - ainsi que la non adoption du facteur ILUC (Changement indirect d'affectation des sols), sans oublier la mise en place de droits de douane sur les importations argentines et indonésiennes. Voici quelques mesures, obtenues grâce au travail conjoint de la FOP et de la filière, dont la portée est plus que significative pour les oléagineux.

2014 de son côté commence de nouveau par les discussions autour du Plan protéines. Nous plaçons pour une meilleure prise en compte du soja, une répartition égalitaire des 2% d'aides couplées ainsi que pour la possibilité de cultiver des légumineuses sur les SIE et la mise en œuvre de nouvelles MAE : poursuite d'une MAE rotationnelle améliorée - nous ne pouvons abandonner cette mesure phare dont la FOP assure la paternité - mais aussi MAE légumineuse / pollinisateur, en lien avec le secteur de l'apiculture ou encore MAE techniques innovantes, en lien avec le CETIOM. Par ailleurs nous demandons l'extension des MAE IRRIG 04 et 05 à tout le territoire.

Mais 2014 sera aussi une année déterminante pour nous à d'autres égards. Ce sera celle de la mise en place du nouveau modèle d'organisation de notre filière et l'affirmation en son sein de la place de la FOP et du rôle des producteurs. Ce sera celle de l'adoption de la loi d'avenir agricole qui n'a d'avenir que le nom tant elle est muette sur des sujets aussi sensibles que la recherche ou encore les assurances. Par contre, ses dispositions sur les interprofessions nous inquiètent. 2014 sera aussi l'année de l'affirmation des régions comme partenaires politiques incontournables de la politique agricole.

Enfin, cette année sera aussi un tournant au niveau politique. Sans parler des élections municipales ou européennes qui seront déterminantes, relevons juste le virage économique annoncé par le Président de la République. Un virage que nous avons déjà senti en octobre dernier et qui, avec le « produire plus et produire mieux », va dans le sens que nous souhaitons. C'est pour cela que je ne rejette pas son plan de compétitivité en faveur des entreprises françaises, en espérant que cela soit efficace tant pour nos exploitations que pour les entreprises de notre filière notamment.

L'ensemble de ces sujets et bien d'autres encore marqueront notre activité. Une activité que je veux résolument tournée vers le renforcement des liens avec les FDSEA et les FRSEA. Une année que je veux résolument « terrain ». Une année pour désormais convaincre avec vous les producteurs que les oléagineux et les protéagineux demeurent des cultures d'avenir et qu'elles ont, comme nous, un avenir en filière.

**Gérard TUBERY**

## 1. Décisions européennes où la vigilance française est primordiale :

Des actes délégués vont compléter le paquet législatif PAC post 2014. Ils relèvent de la Commission mais sont soumis au Conseil et au PE. Les avant-projets en circulation inquiètent la FOP sur l'application du verdissement et plus particulièrement sur l'utilisation de coefficients d'équivalence utilisés pour les SIE :

- Les cultures fixant l'azote sont autorisées sur SIE mais elles seraient affectées d'un coefficient 0,3, ce qui est incompréhensible eu égard aux bénéfices que ces cultures apportent en terme de biodiversité et de réduction des émissions de GES => La France doit demander à ce que ce coefficient soit de 1.
- Les autres coefficients d'équivalence sont beaucoup plus stricts et contraignants que ce qu'ils étaient pour le calcul des SET. Ainsi par ex., 1 ml de haie ne compterait que pour 7,5 m<sup>2</sup> de SIE alors qu'il comptait pour 100 m<sup>2</sup> de SET => ces coefficients beaucoup trop restrictifs sont à revoir.

## 2. Rencontre de Stéphane Le Foll

A la demande de la FOP, le Ministre de l'Agriculture Stéphane Le Foll et son Directeur de Cabinet Philippe Mauguin ont reçu Gérard Tubéry, accompagné de Grégoire Dublineau et de Nathalie Gosselet, le 6 janvier 2014.

Parmi les principaux points abordés, notons :

### • PAC

Le ministre a indiqué que l'impact de la surprime aux premiers hectares serait plus important en Allemagne qu'en France : l'Allemagne devrait y consacrer 7,5 % de son enveloppe la première année puis autant la seconde et la troisième année, soit 22,5% au total contre « seulement » 15% (5% puis 10%) en France.

### • Plan protéines

Gérard Tubéry a présenté les demandes de la FOP en faveur d'un plan protéines ambitieux. Stéphane Le Foll souhaite que l'enveloppe des 2% soutiens couplés protéines puisse servir des projets en phase avec les réalités économiques et durables dans le temps. Il est **favorable à ce que le soja puisse bénéficier de ces soutiens couplés**. C'est un des résultats de l'action syndicale de la FOP auprès des Pouvoirs publics et du groupe de travail chargé de ce dossier.

Il ne souhaite pas, pour l'instant, arbitrer un découpage de l'enveloppe de 151 Mn€ entre légumineuses à graines et autonomie fourragère des exploitations.

Il invite la FOP à lui proposer un schéma d'utilisation d'une partie de cette enveloppe (il a cité 80 Mn€ à titre d'exemple) pour soutenir des projets ayant un double objectif de construction de filières par un contrat de transformation et de logique agronomique grâce à des rotations cohérentes. Des objectifs de production par culture devront être affichés et l'arbitrage qu'il rendra sur la scission de ces 2% dépendra de ce qui lui sera proposé.

### • MAE

Gérard Tubéry a rappelé la nécessité de mettre en place des mesures qui soient adaptées aux zones intermédiaires qui pourraient perdre beaucoup avec l'application de la nouvelle PAC. La mise en place de MAE spécifiques pourrait être un élément de solution. La reconduction de la MAE rotationnelle et la mise en place de la MAE légumineuses cultures mellifères défendue par la FOP sont nécessaires, mais à ce jour il semble que ni l'une ni l'autre ne soient retenues dans les projets du Ministère.

Pour Stéphane Le Foll, la MAE rotationnelle est peut être intéressante, mais ne « passera pas » auprès de la Commission européenne. Il affirme par contre son intérêt pour une MAE légumineuses et cultures mellifères qui par ailleurs est soutenue par François Gerster, le coordinateur du plan de développement d'une apiculture durable.

Le Ministre réaffirme le principe selon lequel une MAE ne peut que compenser les surcoûts qu'elle engendre, mais se dit favorable au rajout d'une MAE oléoprotéagineux à la panoplie des MAE système que va proposer le Ministère et invite la FOP à se rapprocher à nouveau des services de la DGPAAT.

### **3. La Loi d'avenir agricole**

- **Ce que dit la loi en quelques mots**

La loi d'avenir sur l'agriculture, l'alimentation et la forêt a été adoptée par les députés le mardi 14 janvier. Elle ne sera examinée en séance publique au Sénat qu'après les élections municipales.

Le texte définit la notion d'agro-écologie. Il s'agit de privilégier l'autonomie des exploitations agricoles et de diminuer les intrants. De nouveaux objectifs sont assignés à la politique agricole, comme la conversion à l'agriculture biologique et le soutien au développement des circuits-courts.

La mesure phare de la loi est la création des GIEE (groupement d'intérêt économique et environnemental). Ces groupements comprennent plusieurs exploitants agricoles, mais aussi des collectivités locales, des établissements d'enseignement agricole ou les chambres d'agriculture. Les agriculteurs devront toutefois être majoritaires au sein du GIEE. Ils devront proposer un projet pluriannuel qui concourt à améliorer la performance économique et la performance environnementale des exploitations. Un volet social peut également être présent dans le projet (par exemple, l'amélioration des conditions de travail). Parmi les avantages accordés aux GIEE, on note la possibilité de bénéficier d'aides publiques majorées ainsi que l'autorisation d'échanges entre agriculteurs de semences ou de plants non protégés par une COV et produits sur une exploitation hors de tout contrat de multiplication de semences ou de plants destinés à la commercialisation.

La contractualisation est renforcée et un médiateur des relations commerciales agricoles est créé afin de favoriser le règlement à l'amiable des litiges. Les organisations de producteurs pourront, si elles en ont reçu le mandat, représenter leurs membres en justice ou lors d'une procédure de médiation.

En ce qui concerne les interprofessions, la loi les met en conformité avec le règlement européen sur l'OCM unique, avec la définition de critères de représentativité nécessaires à l'extension des accords. Pour le collège de la production, devrait s'appliquer de fait que les organisations syndicales doivent représenter 70% des voix aux élections chambres, ce qui acte l'ouverture des interprofessions aux syndicats minoritaires.

Sur le volet « produits phytosanitaires », la publicité ne sera autorisée qu'auprès du public professionnel, dans les points de vente et la presse agricole. Ces publicités devront mettre en avant les principes de la lutte intégrée et les bonnes pratiques d'utilisation. Le distributeur aura une obligation de formuler un conseil lors de chaque vente ou distribution gratuite. Un dispositif de surveillance des effets indésirables sera également mis en place, tout comme une expérimentation de certificats d'économie de produits phytosanitaires. Les autorisations de mises sur le marché seront transférées à l'ANSES.

Un médiateur de la coopération agricole est créé pour régler les litiges entre un adhérent et sa coopérative, entre coopératives ou entre une coopérative et l'union à laquelle elle adhère. Autre création, le bail environnemental. Il sera désormais possible d'intégrer des clauses au preneur de pratiques culturales lors de la conclusion ou du renouvellement d'un bail, dont des obligations de maintien d'un taux minimal de SIE.

- **Audition de Gérard Tubéry**

Gérard Tubéry a été auditionné par le rapporteur de la loi à l'Assemblée Nationale, Monsieur Germinal Peiro, et a ainsi pu lui faire part des positions de la FOP sur le projet de loi.

Il a commencé par affirmer que l'économie devait être au cœur de la loi. La FOP soutient le renforcement de la contractualisation comme moyen d'assurer des débouchés aux producteurs, d'offrir une plus grande visibilité pour les approvisionnements et d'assurer une juste répartition de la valeur ajoutée.

De plus, les interprofessions viennent d'être reconnues comme outil de développement par la FAO. Il serait paradoxal qu'elles soient reconnues sur le plan international mais que leur légitimité et leur efficacité soient remises en question en France. La FOP ne peut accepter que le critère des voix obtenus aux élections chambre soit appliqué pour le collège de la production. Ce critère politique n'a pas sa place dans les statuts d'organisation à vocation technique et économique. De plus, vouloir appliquer le pluralisme syndical n'a de sens que pour des organisations qui gèrent des fonds publics. Or, dans son arrêt du 30 mai 2013, la CJUE a reconnu le caractère privé des CVO et donc des interprofessions.

Enfin, une loi d'avenir doit aussi aborder la question de l'innovation. C'est un élément essentiel pour relever le défi de la performance économique et environnementale. On ne peut adopter une loi sur l'avenir de l'agriculture et donc donner de vraies perspectives aux producteurs et aux acteurs économiques sans aborder la question cruciale de la recherche et développement.

Il en est de même de l'assurance. Cette question n'est pas abordée dans la loi. Pourtant, la France doit s'y préparer car cela sera un sujet majeur de la prochaine PAC post-2020. L'Espagne y travaille déjà. Il faut également regarder les systèmes mis en place aux Etats-Unis.

#### **4. Une étude INRA saluée par le Parlement Européen abordant la contribution des légumineuses dans la réduction des GES**

Sylvain Pellerin, directeur de recherche à l'INRA, a présenté le 21 janvier son étude « Quelle contribution de l'agriculture française à la réduction des GES ? » devant les membres de la commission agriculture et développement rural du Parlement européen. Pour 10 actions techniques clairement identifiées, l'étude présente des potentiels d'atténuation et leur coût relatif. L'introduction de légumineuses, notamment dans les grandes cultures, apparaît comme seconde solution pour réduire les émissions de N<sub>2</sub>O.

On retient de l'étude, que le potentiel technique maximal d'introduction de légumineuses à graines en grande culture en France est de 1,3Mn d'hectares, au détriment, principalement de l'orge (dans 2/3 des cas), mais également du blé tendre (dans 1/6 des cas), et du colza (dans 1/6 des cas) selon l'hypothèse la plus réaliste. Ce nouveau profil d'assolement permettrait d'économiser plus de 155 kT d'azote à l'échelle de la France, et une réduction globale de 1,75 MnTeqCO<sub>2</sub>/an.

Le coût de la tonne de carbone évitée est estimé à 1,4€/ha SCOP, et de 19€/ha de légumineuse produite. Les calculs prennent en compte les économies faites sur la fertilisation, la protection phytosanitaire, ainsi que les économies permises par la suppression du labour après culture de légumineuses. Ils intègrent également les gains de marge brute sur la culture suivante, avec cependant, le coût généré par la diversification des assolements.

#### **5. Du côté de la filière**

- **François Hollande a participé aux 30 ans du Groupe Sofiprotéol**

A l'occasion des trente ans de Sofiprotéol, François Hollande est venu rappeler les atouts des productions végétales ainsi que l'importance du principe d'innovation. Il a en effet rappelé que les protéines végétales et la chimie verte faisaient partie des sept ambitions d'avenir reconnues par la commission "Innovation 2030".

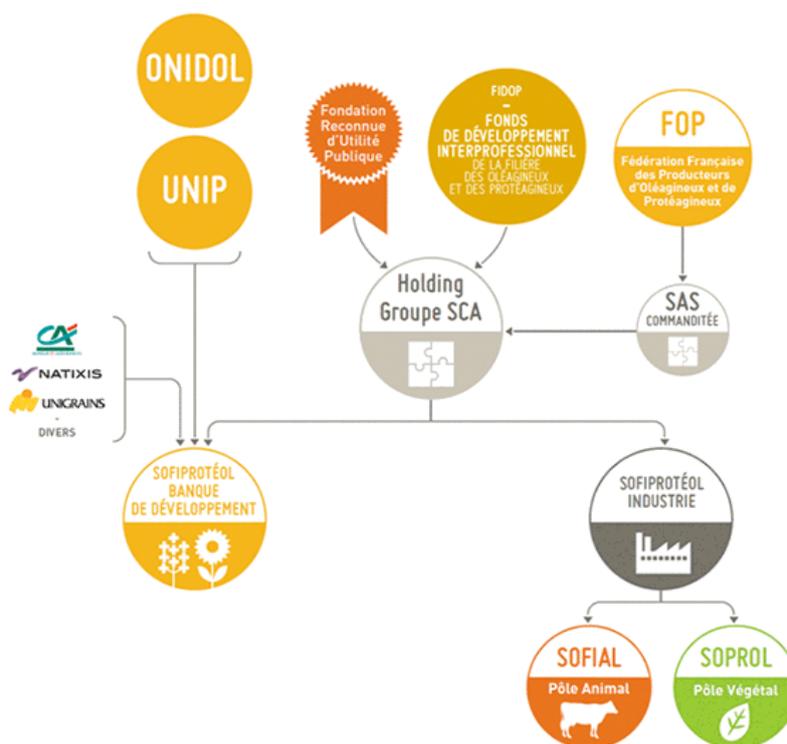
Lors de son intervention, le président de la République a aussi fait deux annonces importantes :

- Concernant le dossier biocarburants, le taux d'incorporation de 7% sera limité aux seules huiles végétales, l'incorporation d'EMHA et d'EMHU sera ainsi comptabilisée au-delà des 7%. Cela a d'ailleurs été voté dans les jours qui suivirent dans le projet de loi de finance. L'ensemble de la filière se réjouit de cette annonce.
- Sur la partie PAC, François Hollande a souligné que le plan protéines devait bénéficier aux producteurs de grandes cultures comme aux éleveurs.

Les trente ans de Sofiprotéol ont également été l'occasion pour Gérard Tubéry et Jean-Philippe Puig de présenter le nouveau schéma organisationnel de la filière dont l'objectif est de permettre à Sofiprotéol de relever les défis industriels qui l'attendent tout en demeurant fidèle à son origine et ancrage agricole. Il était important de sécuriser l'organisation capitalistique du groupe et de rendre plus lisible sa gouvernance. Cette nouvelle gouvernance donnera une place importante aux producteurs d'oléagineux et de protéagineux, inscrivant donc cette évolution dans l'esprit qui a prévalu lors de la création de Sofiprotéol. Les réunions régionales seront justement l'occasion de revenir sur ce projet, complexe mais fondamental pour notre avenir, celui de nos cultures et de notre démarche filière.

Pour plus de détails :

<http://www.sofiproteol.com/medias/communiques-de-presse/details-du-communiquer/article/la-gouvernance-de-sofiproteol-devrait-evoluer-avec-le-projet-de-creation-dune-fondation-reconn/35/>



- **Sogeval rejoint Ceva**

Le 20 décembre 2013, au terme de leur négociation exclusive, Sofiprotéol et Ceva, 9<sup>ème</sup> groupe vétérinaire mondial spécialisé dans la recherche, le développement, la production et la commercialisation de produits pharmaceutiques et de vaccins pour les animaux de compagnie, les ruminants, les porcs et les volailles ont finalisé un accord. Sogeval, laboratoire pharmaceutique vétérinaire français implanté à Laval (53), devient ainsi filiale du groupe Ceva Santé Animale, consolidant la présence du nouvel ensemble sur le marché mondial.

L'accord signé entre les parties prévoit que l'activité Biosécurité et Spécialités nutritionnelles de Sogeval restera dans le groupe Sofiprotéol qui souhaite se renforcer dans ce secteur. Le développement international de cette activité s'appuiera pour partie sur le réseau mondial du groupe Ceva.

- **Projet Pivert**

Le 13 janvier, Arnaud Montebourg, ministre du Redressement, a posé la première pierre du Biogis Center. Cette plateforme technologique évolutive, unique en chimie du végétal, est située au sein du Parc technologique situé à Venette dans l'Oise. Le Biogis Center a pour objectif d'accélérer l'industrialisation des procédés en chimie du végétal et concevoir la bioraffinerie oléagineuse du futur. Il constitue un des axes stratégiques de l'Institut P.I.V.E.R.T. (Picardie innovations végétales enseignements et recherches technologiques) qui avait été retenu dans le cadre du programme Investissement d'Avenir. Il repose sur un partenariat public privé dans lequel figurent notamment l'université de Compiègne, le pôle IAR et Sofiprotéol.

Doté d'un budget entre 220 et 230M€, l'Institut P.I.V.E.R.T. a pour ambition de développer la chimie du végétal à base d'une matière première renouvelable, prometteuse et compétitive : la biomasse oléagineuse.

A cette occasion, et après visité le complexe industriel de Novance, Arnaud Montebourg a notamment déclaré « La chimie, c'est l'industrie des industries et la France est une grande nation dans ce domaine. Avec PIVERT, ce beau projet basé sur un partenariat public – privé original, avec d'extraordinaires potentialités à la clé, la France confortera sa place parmi les leaders européens de la chimie verte et des biocarburants ».

Jean-François Rous, Président de la SAS PIVERT, a quant à lui souhaité insister sur les résultats d'ores et déjà obtenus, notamment en matière de R&D : « Notre recherche est en marche, avec 36 projets initiés, et des résultats déjà nombreux notamment en termes de brevet qu'il va falloir industrialiser. En ce sens, le BIOGIS Center est la pierre angulaire de notre dispositif et sera un lieu d'innovation où acteurs de la recherche et industriels travailleront ensemble à mettre à l'échelle les procédés développés en chimie du végétal »

- **Interfel, Interbev et Sofiproteol s'associent pour l'export**

Sofiprotéol participe à l'association privée de partenariat avec l'Etat qui regroupe pour le moment Interfel et Interbev et dont l'objectif est de promouvoir l'export sur le pourtour méditerranéen en soutenant et encourageant le développement de la production et de la distribution entre les deux rives de la Méditerranée. Cette association sera portée sur les fonds baptismaux le 23 janvier prochain. Une association similaire est en pourparlers pour l'Asie.

## **6. Bilan des réunions FOP**

Le 4 décembre, le Président de la FOP rencontrait André Chassaigne, Président du groupe communiste à l'Assemblée nationale, et Jean-Yves Caullet, député PS de l'Yonne. L'objectif était de présenter le plan protéines défendu par la FOP. Ce dernier a reçu un accueil très favorable. Une table ronde pourrait être organisée courant 2014 à l'Assemblée autour du sujet.

Le 6 décembre, Gérard Tubéry accompagné de Sébastien Windsor, a rencontré François Gerster, Daniel Rollin et Pascale Gilli-Dunoyer sur le dossier abeilles. Cette réunion a été pour le Président de la FOP l'occasion de rappeler les positions de la filière sur ce dossier. François Gerster a incité à un travail en commun avec des partenaires, dont l'ITSAP, pour présenter une MAE légumineuses/cultures mellifères.

Le 10 décembre, la FOP, accompagnée du CETIOM et de la coopérative Sèvre-et-belle, a rencontré à Poitiers le vice-président de la région Poitou-Charentes M Biteau, le directeur général M Louineau ainsi que deux de leurs collaborateurs. A la demande des opérateurs économiques locaux, la Région a choisi de soutenir la culture et la transformation locale du soja. Des points d'accord sont apparus sur la nécessité de soutenir le soja dans la PAC : soutiens couplés, MAE, etc. Il a aussi été convenu que la Présidente du Conseil Régional effectuerait des démarches auprès du Ministre de l'Agriculture pour que le soja soit bénéficiaire d'une partie de l'enveloppe destinée aux soutiens couplés. A ce propos, il faut aussi relever que le vice-président partage l'analyse du Président de la FOP à savoir que les soutiens doivent viser tant l'alimentation humaine que l'alimentation animale.

Le 13 décembre, une rencontre entre la FOP et la DGAI a permis de faire le point sur la révision de la mention abeilles : l'arrêté devrait bien être modifié. Un travail est à effectuer sur la question de la température. La FOP a également mis l'accent sur la question particulière du traitement des féveroles, et de l'éventualité de le raisonner à l'échelle des territoires si des expérimentations peuvent être montées et s'avèrent concluantes. Elle transmettra un courrier récapitulatif la position générale, les problèmes spécifiques à la féverole ainsi que les pistes de travail envisagées.

Le 16 décembre, lors de la section Grandes Cultures de la Nièvre, la FOP a présenté la filière oléoprotéagineuse et fait un point sur l'actualité des biocarburants, l'occasion de réexpliquer le travail fait en termes de lobbying pour défendre ce dossier notamment.

Le 17 décembre, lors d'une réunion du groupe de travail oléoprotéagineux du COPA-COGECA, la FOP a présenté les travaux en cours du groupe protéines de l'initiative de la Commission européenne EIP (Partenariat européen d'innovation).

Le même jour, la FOP rencontrait la fondation Nicolas Hulot. Une présentation des conclusions de l'étude sur la réduction du déficit protéique ainsi que du plan protéines a été faite. FNH a approuvé les démarches de la MAE légumineuses et des soutiens couplés aux protéagineux, mais un désaccord persiste sur la notion d'autonomie fourragère sur l'exploitation.

Le 17 décembre, la FOP était également présente à une réunion technique de la coopérative CapServal dans l'Yonne, l'occasion de présenter la démarche de progrès aux adhérents et d'encourager les agriculteurs à s'inscrire dans cette boucle vertueuse.

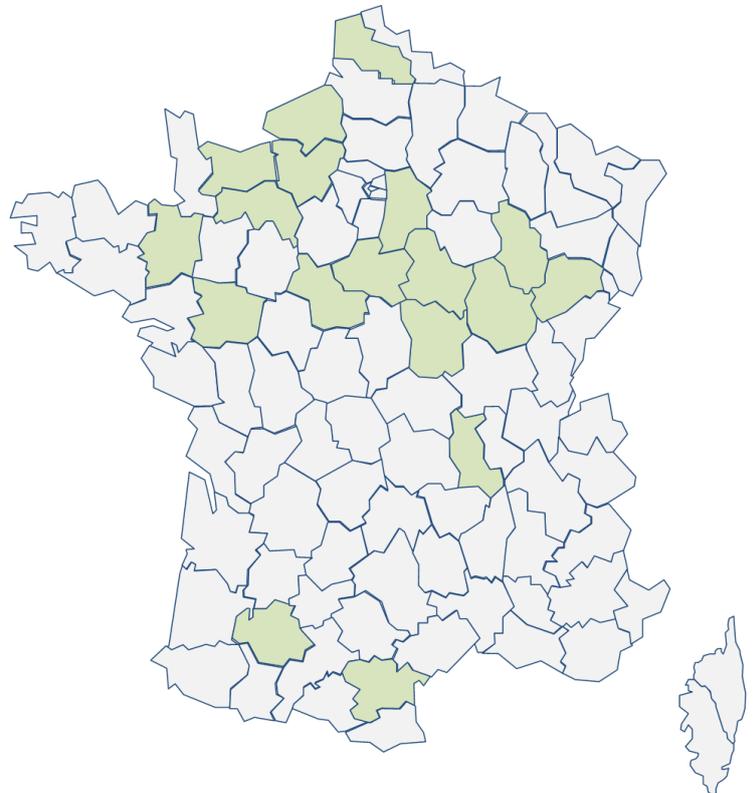
Le 18 décembre, Gérard Tubéry est intervenu lors de l'Assemblée Général de Coop de France Déshydratation. Il a notamment insisté sur le partenariat étroit entretenu avec la FOP et précisé qu'il avait notamment permis d'obtenir un certain nombre d'avancés afin que se mette en place un vrai plan protéines en France. Dans ce cadre, il a aussi souligné que tout restait à faire sur les modalités d'attribution de l'enveloppe des 2% recouplés alors même que ce sujet semblait « mal parti » pour le secteur des grandes cultures. Il convient de faire des propositions communes avec comme objectif celui de parvenir à une décision équilibrée d'ici mars 2014.

Les 14 et 15 janvier, la FOP réunissait ses administrateurs dans le cadre d'un Bureau puis d'un Conseil. Ces réunions ont notamment été l'occasion de faire le point sur les sujets d'actualité : PAC, plan protéines, état des cultures, loi d'avenir agricole, biocarburants... Un moment important a également été consacré au bilan du mandat qui se termine, chaque administrateur a pu s'il le souhaite faire part de son sentiment.

La directrice de SOLAAL est venue présenter les actions de solidarité portée par le monde agricole dans le cadre de dons alimentaires. Pour finir ces réunions, Jean-François Rous, Président de la SAS P.I.V.E.R.T. et Directeur Innovation chez Sofiprotéol est intervenu sur le thème « l'innovation de la filière au service du développement de la valorisation de nos productions ».

#### 7. Fichier de producteurs – Bilan au 15 janvier 2014 (les départements en vert, sont ceux qui ont lancé le dispositif)

Les réunions sur le fichier de producteurs se poursuivent afin d'expliquer les tenants et aboutissants du projet. **N'hésitez pas à contacter le service relations terrain de la FOP pour venir expliquer le dispositif dans vos départements ou régions ou pour avoir des explications sur le dispositif mis en place.**



#### 8. Agenda :

- Prochaines réunions FOP en région

**N'oubliez pas de vous inscrire !!!**

**Sur le thème : « Une stratégie de filière pour un futur ambitieux »**

- Mercredi 29 janvier 2014 : Tours
- Mercredi 5 février 2014 : Dijon
- Lundi 10 février 2014 : Amiens
- Mercredi 12 février 2014 : Colmar
- Jeudi 13 février 2014 : Toulouse

- [Colloque Soja le 4 mars :](#)

Le CETIOM et l'ONIDOL organisent le 4 mars 2014 à Toulouse un colloque national SOJA en collaboration avec la FOP et avec le soutien de la Région Midi-Pyrénées.

Cette manifestation permettra à l'ensemble des acteurs de la filière soja française de faire le point sur un contexte de production en pleine évolution, sur les actions de recherche en cours et sur les perspectives de développement de cette culture dans nos territoires. Les conditions de réussite d'une valorisation concertée entre l'amont et l'aval, notamment dans le secteur de l'alimentation animale, seront également au cœur des débats.

Retenez la date, dès aujourd'hui, sur votre agenda !

*L'invitation complète vous sera envoyée très prochainement avec le bulletin d'inscription*

Toutes les infos en ligne sur : <http://www.cetiom.fr/agenda/detail/evenement/141/>



*Réservez votre date !*

**Le soja, un atout  
pour nos territoires**

*Situation et avenir d'une production en pleine évolution*

**Toulouse, mardi 4 mars 2014**

Colloque national organisé par :

 **CETIOM**  
Centre technique interprofessionnel  
des oléagineux et du chanvre

 **ONIDOL**  
Interprofession  
des oléagineux

*en collaboration avec la FOP et  
avec le soutien de la Région Midi-Pyrénées*

 **RÉGION  
MIDI-PYRÉNÉES**

Le programme et votre bulletin d'inscription vous seront transmis prochainement

- [Agenda : Assemblée générale de la FOP le 19 février 2014 à Nantes](#)

La FOP tiendra son Assemblée générale le 19 février 2014 à Nantes. A cette occasion, le conseil d'administration sera renouvelé. **Les FDSEA et FRSEA recevront dans les prochains jours un courrier leur indiquant la nouvelle répartition des sièges affectés à leur région.**

**Si vous souhaitez des informations sur les plantes riches en protéines, n'hésitez-pas à consulter la note aux opérateurs que vous trouverez sur le site Internet de l'UNIP :**

[http://www.unip.fr/uploads/media/Note\\_aux\\_Operateurs\\_383\\_13\\_12\\_13.pdf](http://www.unip.fr/uploads/media/Note_aux_Operateurs_383_13_12_13.pdf)